

ARRETE N° AG2023-02

PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE AG2022-11 ET PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS/Composition CA/Mandat2020-2026/Nomination membres

Le Maire de la Commune de ROCHECORBON,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L123-4 à L123-9 et R123-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-51 du Conseil Municipal en date du 17 juin 2020, fixant à huit le nombre de membres du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n° 2021-75 du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2021, maintenant à huit le nombre de membres qui composent le Conseil d'Administration en plus du Maire qui en est Président de droit,

Vu les propositions faites par courrier le 18 juin 2020 aux associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, aux associations de retraités et de personnes âgées et aux associations de personnes handicapées,

Vu l'information faite par voie d'affichage en date du 19 juin 2020 en mairie, sur les panneaux réglementaires extérieurs et sur le site internet de la Commune, de l'intention de renouveler les membres du Conseil d'Administration aux associations à des fins de propositions de leur part,

Vu l'article paru dans la NOUVELLE REPUBLIQUE le 25 juin 2020,

Vu le courrier de Monsieur Georges PEROT, reçu le 26 juin 2020, qui accepte d'être membre du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le courriel de Monsieur Claude LAURENDEAU, reçu le 1^{er} juillet 2020, qui accepte d'être membre du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le courriel de Madame Marie-Louise ALBAVIT, reçu le 03 juillet 2020, qui accepte d'être membre du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le courrier de Monsieur Alain ANDREAULT, reçu le 07 juillet 2020, qui accepte d'être membre du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu l'information verbale de l'UDAF en date du 1^{er} juillet 2020, indiquant qu'aucun candidat n'est proposé pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant le décès de Monsieur Claude LAURENDEAU dont l'information a été transmise en mairie courant décembre 2021,

Vu le courriel de Monsieur Yves GAUTHIER, reçu le 16 mars 2022, qui accepte d'être membre du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Monsieur Claude LAURENDEAU,

Vu le courriel de Monsieur Yves GAUTHIER, reçu le 31 janvier 2023, qui informe de sa fin de mission au sein de la CROIX ROUGE FRANÇAISE et qui démissionne à ce titre de sa fonction de membre du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le courriel de Madame Isabelle VANNIER, reçu le 03 avril 2023, qui accepte d'être membre du Conseil d'Administration du CCAS, en remplacement de Monsieur Yves GAUTHIER,

Vu l'arrêté municipal n° AG2021-19 en date du 13 décembre 2021, portant autorisation de signature de tous les actes en l'absence du Maire à Monsieur RIOT, Premier Adjoint,

ARRETE :

Article 1^{er} : l'arrêté n° AG2022-11 en date du 16 mars 2022 est abrogé.

Article 2^{ème} : sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de ROCHECORBON les personnes suivantes :

- Monsieur Georges PEROT, représentant les personnes retraitées et âgées, Président de l'Association « MAISON DES ROCHECORBONNAIS », dont le siège est situé à ROCHECORBON,
- Madame Marie-Louise ALBAVIT, représentant les personnes handicapées, membre de l'association « ADAPEI 37 », dont le siège est situé à PARÇAY-MESLAY,
- Monsieur Alain ANDREAULT, personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune,
- Madame Isabelle VANNIER, représentant l'association « LA CROIX ROUGE FRANÇAISE », qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Article 3^{ème} : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes administratifs.

Article 4^{ème} : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication et de notification aux intéressés.

Fait à ROCHECORBON, le 05 avril 2023
Pour le Maire absent,
L'Adjoint suppléant,



Jean-Pierre RIOT